

Défendre « l'agriculture » ou les « employeurs agricoles » ?

La FNSEA ou l'ambiguïté historique d'un syndicat « d'exploitants »

PIERRE MAYANCE
Doctorant en science
politique
Université Paris
Dauphine, IRISSO,
UMR 7170, CNRS

On dit souvent que l'agriculteur est « indépendant » et demeure son « propre patron ». Pourtant l'univers agricole reste traversé d'importantes divisions (entre employeurs et salariés, entre secteurs de production) dont la FNSEA est bien sûr tributaire. Il ne viendrait pas spontanément à l'esprit de considérer ce syndicat et les multiples groupements qui gravitent autour de lui comme un syndicat « patronal ». Son histoire reste cependant l'histoire d'un combat mené essentiellement par des exploitants pour garder la légitimité de représenter une profession qui se réduit et qui est fortement hétérogène. À travers elle affleure alors la problématique du maintien de l'unité d'une profession mais aussi d'un secteur d'activité dont cette fédération se veut le porte-parole.

Ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui « la crise du lait » nous renseigne sur la pluralité des organisations qui structurent la profession agricole et les stratégies déployées par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) pour maintenir son *leadership* sur un enjeu qui rythme depuis les années 1970 les mobilisations professionnelles. Alors que depuis 2008 s'affirme la branche « lait » d'un autre syndicat agricole, l'Organisation des producteurs de lait (OPL) rattachée à la Coordination rurale, qui remet en cause la position dominante au sein de l'interprofession laitière de la Fédération nationale des producteurs de lait (le syndicat spécialisé de la FNSEA), les manifestations nationales du 16 octobre dernier, organisées par la FNSEA et les JA (Jeunes Agriculteurs), permettent au syndicat majoritaire de réaffirmer son rôle central dans la représentation des agriculteurs

alors que le mouvement semblait en partie lui échapper. Par ces manifestations, la FNSEA entend démontrer sa capacité intacte à mobiliser, mais aussi sa volonté de répondre aux attentes des JA qui pouvaient jusque-là pointer du doigt les (non) réponses apportées par la fédération majoritaire.

Affirmer ainsi son rôle central de représentant de la profession et gérer ses divisions internes et externes, tel est le lot habituel de ce syndicat censé représenter les exploitants agricoles. Nous verrons dans un premier temps qui sont les agriculteurs représentés par ce syndicat, en soulignant l'importance des luttes autour des définitions de cette catégorie et de ses contours, avant d'aborder les logiques de fonctionnement et d'organisation de la FNSEA. Après avoir montré comment celle-ci cherche non seulement à représenter les exploitants agricoles mais plus largement tout le secteur agricole face aux oppositions internes et externes, nous finirons alors par exposer les modalités de mobilisation et d'action politique de la « Fédé ».

Le chef d'exploitation, un chef d'entreprise comme les autres ?

Les agriculteurs se définissent souvent comme des « indépendants ». Pourtant, on pourrait forcer le trait en les présentant comme des patrons du privé subventionnés par le public, qui cherchent à réaffirmer leur indépendance par une gestion directe des fonds par la profession et par la demande d'une politique de prix garantis. On peut sous cet angle considérer les agriculteurs comme des patrons susceptibles de se mobiliser et qui ont des salariés, même si ces termes sont peu utilisés dans le secteur et s'il existe une forte hétérogénéité des revenus, des filières et des manières de produire. Cette ambiguïté fondamentale se retrouve dans la définition même de la catégorie d'agriculteur, qui reste l'objet de nombreuses luttes au sein et en dehors de la profession agricole. Qui est agriculteur et comment compter les agriculteurs ? Faut-il être « exploitant » pour être considéré comme agriculteur ? Ceci touche à la nature même du métier et sur ce point s'affrontent ceux qui veulent l'émergence du « *manager* agricole » ou, par exemple, ceux qui soutiennent une « agriculture paysanne », comme le fait la Confédération paysanne. Patrons,

les exploitants ont des salariés, certes, mais ces derniers restent peu visibles. L'importance de la figure du chef d'exploitation participe à rendre invisible le salariat agricole. Les ouvriers agricoles sont difficiles à compter et peinent depuis longtemps à s'assurer une représentation. On peut aussi souligner le cas spécifique des travailleurs étrangers, notamment dans le cadre de « contrats OMI » pour les saisonniers¹, mais dont une partie peut aussi travailler en situation irrégulière. Autre aspect qui rend le tableau encore plus complexe, celui des membres de la famille qui travaillent sur l'exploitation, notamment les conjoints et qui ont du mal à trouver un statut au sein de l'exploitation car celui de co-exploitant n'est pas nécessairement envisagé (statut de conjoint salarié, associé ou collaborateur). On l'aura compris : l'exploitation agricole a ceci de spécifique qu'elle pose davantage qu'ailleurs la question des frontières entre patronat et salariat, vie professionnelle et vie domestique.

Les nomenclatures de l'Insee reflètent ces enjeux de lutte symbolique pour l'accès à une représentation publique des différentes fractions des mondes agricoles. Le passage à la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) en 1982 s'est notamment accompagné d'une distinction interne de la catégorie agriculteurs exploitants en trois sous-catégories, selon la taille des exploitations (agriculteurs sur petite/moyenne/grande exploitation). De même, le ministère de l'Agriculture dispose de ses propres services statistiques (Agreste), qui effectuent un certain nombre d'enquêtes et tentent de rendre compte de la diversité du monde agricole, notamment à travers le recensement général agricole (RGA) organisé tous les 10 ans et dont le prochain aura lieu en 2010.

La réduction des effectifs et l'épineuse question des subventions

Quelles que soient les difficultés de découpage statistiques, les chiffres semblent néanmoins s'accorder sur un point : la diminution des effectifs continue². C'est dans ce contexte singulier de fonte des effectifs et de transformation de l'organisation de l'activité agricole que doit se déployer le syndicalisme de la FNSEA. Les logiques de regroupement diminuent

1. Plus généralement sur les questions du travail salarié saisonnier agricole dans l'Union européenne, cf. le numéro « Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne », *Études rurales*, n° 182, 2002.
2. Sur 20 ans, avec une baisse en moyenne de 3 % par an, on est passé de 1 071 000 exploitations agricoles en 1988 à 507 000 en 2007. Si on distingue dans ce nombre les exploitations professionnelles des exploitations non professionnelles, on passe de 609 000 exploitations en 1988 à 326 000 en 2007, pour une superficie moyenne de 77 ha contre 44 ha en 1988. La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne de leur concentration et de leur regroupement sous des formes sociétaires.

par exemple les cotisations syndicales mais surtout l'apparition de grandes exploitations assure un essor du salariat face à la figure jusqu'ici dominante de l'exploitant indépendant.

La question des revenus est l'autre question épineuse que doit prendre en compte la « Fédé ». La production et les aides dont l'agriculteur tire ses revenus sont, en effet, des éléments centraux du métier d'agriculteur. Le secteur agricole est marqué par les régulations et le soutien des marchés par les pouvoirs publics. On pense tout d'abord à la politique agricole commune (PAC), qui se divisait en une vingtaine d'organisations communes de marché (OCM) avec des systèmes spécifiques selon chaque filière de production. Depuis 2007, elles sont réunies dans une OCM unique. Toutes les productions ne sont pas aidées de la même manière, certaines même ne le sont pas du tout. Nombre de mobilisations de la FNSEA portent sur ces dispositifs dont l'existence même est mise en cause dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans les faits, ce système d'aides profite à une minorité d'agriculteurs, réalité rendue plus visible par les modalités de calcul initiées en 1992. En 2008, on compte 9,3 milliards d'euros d'aides aux marchés et revenus agricoles. Elles sont aujourd'hui découplées de la production et celles relevant du deuxième pilier de la PAC (développement rural) se développent de plus en plus.

Ces questions des revenus et des mécanismes de soutien à la production sont également au centre des conflits de la profession agricole. Ceci se traduit au sein de la FNSEA par des oppositions comme celle entre les éleveurs et les céréaliers, qui structurent fortement la vie de la fédération.

La FNSEA, un combat... pour maintenir une prétention à représenter « toute » la profession

La FNSEA lutte pour le *leadership* politique sur l'ensemble de la profession et du secteur, c'est-à-dire non seulement les agriculteurs, mais toutes les professions agricoles. Il existe des syndicats locaux, cantonaux, départementaux et régionaux. Dans la mesure où les élections syndicales concernant les chambres d'agriculture se jouent au niveau départemental, l'importance de ces *Fédérations* (ou Unions) *départementales* (FDSEA ou UDSEA) n'est pas négligeable.

La FNSEA est la structure nationale présidée depuis 2001 par Jean-Michel Lemétayer, agriculteur en Ille-et-Vilaine. Son bureau comprend 27 membres et le conseil d'administration 69, renouvelés tous les trois ans. La majorité d'entre eux sont des représentants des départements (43), les autres représentent la trentaine d'associations spécialisées membres de la FNSEA (11), les quatre sections sociales (10), les Jeunes Agriculteurs (4) ainsi qu'un membre désigné par la Commission nationale des statuts et conflits. La vocation à représenter l'ensemble des agriculteurs transparait dans cette composition et notamment dans les quatre sections sociales : la Commission nationale des agricultrices, la Section nationale des anciens exploitants, la Section nationale des fermiers métayers et la Section nationale des propriétaires ruraux.

Les rares travaux existants laissent deviner les concurrences qui peuvent émerger à l'intérieur de la fédération entre syndicats spécialisés³, céréaliers contre éleveurs, fermiers et métayers contre propriétaires. Avec un conseil d'administration si restreint, censé représenter l'ensemble des territoires et des productions françaises au niveau national et européen⁴, on comprend l'importance de la gestion politique des postes à tous les échelons, la cooptation étant souvent la règle. À chaque assemblée générale, les 428 votants sont au centre des luttes pour la mise en majorité ou en minorité de telle ou telle tendance.

Le paysage syndical actuel garde la trace de ces luttes incessantes puisque la FNSEA a vu naître en son sein tous ses actuels adversaires. Le Mouvement de coordination et de défense des exploitations familiales (Modéf) est créé en 1959 par des représentants de 23 départements, proches des radicaux, des socialistes et des communistes. Ce syndicat soutient une politique des prix et s'oppose à la FNSEA qui soutient le nouveau pouvoir gaulliste en place. Décembre 1969 voit l'apparition de la Fédération française de l'agriculture (FFA), avec les fédérations départementales d'Indre-et-Loire et du Puy-de-Dôme. Elle s'oppose aux lois d'orientation agricole de 1960-1962, et défend une politique des prix contre une politique des structures.

Les fondateurs de la Confédération paysanne sont aussi issus des rangs de la FNSEA. En 1987 deux syndicats

3. Pour une analyse de ces syndicats agricoles spécialisés, cf. Denis, Pesche, *Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2000, 368 pages

4. Au niveau européen, la FNSEA siège au Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA), fondé en 1958. Elle est membre de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) créée en 1946.

issus de la tradition de la gauche paysanne fusionnent : la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) créée en 1981 par les Paysans travailleurs des années 1970 et la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) créée en 1982 par les représentants de cinq FDSEA dissidentes de la FNSEA. Les Paysans travailleurs, dont Bernard Lambert est une figure centrale, s'opposent à une politique des structures qui n'accompagne pas tous les agriculteurs, conséquence des lois de modernisation agricole soutenues par les instances nationales. Les mobilisations sont fortes dans les FDSEA de l'ouest de la France, où les éleveurs sont nombreux⁵.

Une autre dissidence apparaît en 1991 avec la Coordination rurale, face aux réformes de la PAC liées aux négociations du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*)⁶. Elle deviendra un syndicat à part entière en 1994 en fusionnant avec la FFA.

Résultat de ces scissions, aux dernières élections des chambres d'agriculture (2007), le tandem FNSEA/JA représente encore 55,2 % des voix (contre 52,8 % en 2001), la Confédération paysanne en perte de vitesse plafonne à 19,6 % (26,80 %), la Coordination rurale améliore ses résultats à 18,7 % (12,15 %) et le Modef reste stable avec 2,64 % (2,9 %). Le système électoral assure 78 % des sièges aux listes FNSEA/JA et seules trois chambres départementales agricoles leur échappent⁷.

Limitant à 35 ans l'âge des adhérents, les Jeunes Agriculteurs font un peu figure d'exception et ont historiquement eu une certaine autonomie face à la FNSEA. Les JA trouvent, en effet, leurs racines dans la Jeunesse agricole catholique (JAC), créée par le père Foreau en mars 1929. Fondé après-guerre, le Cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA) devient en 1961 le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et simplement JA en 2001. De ses rangs sortent de nombreux dirigeants syndicaux, notamment dans les années 1960 et 1970, qu'ils défendent les lois de modernisation (Michel Debatisse⁸) ou qu'ils s'y opposent (Bernard Lambert). Lors du congrès de Blois du CNJA en 1970, il s'en faut de peu que les militants les plus à gauche ne gagnent la maîtrise de l'appareil. Ils se réunissent dans l'Inter-régions Paysans travailleurs. Aujourd'hui, bien que

5. Pour une histoire plus détaillée des divisions et unions de ces mouvements de gauche, cf. Rose-Marie Lagrave, « Les gauches syndicales (MODEF, CNSTP, FNSP) », in Pierre Coulomb, Hélène Delorme, Bertrand Hervieu, Marcel Jollivet et Philippe Lacombe (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 355-369
6. Le GATT est un accord commercial international entré en vigueur en 1948. Il sera intégré dans les accords créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995.
7. Ces résultats nationaux ne renseignent en rien sur les fortes disparités territoriales et l'homogénéisation opérée par l'étiquette FNSEA/JA sur des listes départementales, qui peuvent être plus ou moins proches des orientations nationales. Sur l'intérêt d'une approche localisée du politique, cf. Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, « L'analyse localisée du politique. Lieux de recherche ou recherche de lieux ? », *Politix*, n° 7-8, 1989, p. 6-16
8. Secrétaire général du CNJA, puis de la FNSEA avant d'en devenir président, il sera secrétaire d'État aux Industries agricoles et alimentaires dans le gouvernement de Raymond Barre III. Il est l'auteur de *La Révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Paris, Calmann-Lévy, 1963.

faisant partie de la FNSEA, les JA ont des positions plus régulationnistes et internationalistes que leurs « aînés ». Pour s'en convaincre, il suffit de lire le livre de Jean-Luc Duval, *Fin des paysans, faim du monde*, paru en 2002 alors qu'il était leur président.

La recherche de l'unité dans la profession est donc une vieille affaire⁹. De nombreuses institutions permettent toutefois à la FNSEA d'entretenir sa position centrale dans l'espace de représentation des intérêts agricoles. Elle est à l'origine en 1966 de la création du Conseil de l'agriculture française (CAF) qui réunit à ses côtés le CNJA, la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Cette instance permet à la FNSEA de se présenter comme le porte-parole de tout le secteur agricole. On peut multiplier les exemples, comme l'institutionnalisation en 1971 d'un espace de rencontre entre les représentants du ministère et ceux du CAF, du CNJA et de la FNSEA dans le cadre de la « Conférence annuelle ». Les années 1980 et l'arrivée de la gauche au pouvoir sont marquées par des tentatives d'ouverture et de soutien au pluralisme syndical de la part notamment de la ministre de l'Agriculture Édith Cresson. La fin des années 1990 marque aussi l'ouverture des institutions de concertation aux autres syndicats, ainsi qu'à des représentants d'associations de consommateurs ou environnementales.

Cette centralité de la FNSEA s'explique surtout par le fait que par son implantation dans l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (OPA), la FNSEA se trouve associée à la maîtrise des financements de la profession. Ainsi de nombreuses missions sont déléguées par l'État à des structures gérées par la profession, comme la formation professionnelle. Les associations spécialisées se financent par une taxe sur les livraisons des coopérateurs. De la même manière, les FDSEA contrôlent la majorité des chambres d'agriculture. Plus globalement, les quatre membres du Conseil de l'agriculture française se retrouvent dans l'ensemble des institutions du secteur. C'est le cas de l'Association nationale de développement agricole (ANDA) créée en 1966, devenue Agence du développement agricole et rural (ADAR) en 2003, qui gère le Fonds national de développement agricole

9. Juste après la Première Guerre mondiale, on cherche cette unité dans la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA) qui ne survit pas aux années 1930. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la loi du 2 décembre 1940 dissout toutes les organisations syndicales et le régime de Vichy met en place la Corporation paysanne, dont les premières élections s'effectuent en 1941. À la Libération, la Corporation paysanne est dissoute, mais bon nombre de ses personnels et élus continuent le syndicalisme. Les membres de la profession résistants sont à l'origine de la mise en place de la Confédération générale de l'agriculture (CGA) qui a vocation à représenter toutes les composantes des professions agricoles. La FNSEA est fondée en mars 1946 avec une partie des troupes de la Corporation. Simple membre de la CGA, elle s'impose peu à peu en son sein jusqu'à remettre en cause son existence et assoier son *leadership* sur la profession.

financé par l'ensemble des agriculteurs. C'était également le cas dans le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), qui gérait le développement rural, la formation et l'insertion.

La FNSEA en politique, des champs à la rue puis au ministère

La FNSEA possède une forte capacité de mobilisation rapide par son ancrage territorial. Alors que le recours à des formes plus ou moins « violentes » est connu, il s'agit ni d'en surestimer la spécificité ni de réduire à ce seul aspect les mobilisations professionnelles¹⁰. De la même manière, la FNSEA a recours à la manifestation afin de mettre en scène sa représentativité et son rôle de porte-parole de l'ensemble de la profession¹¹. Les dernières manifestations du 16 octobre 2009 dans le cadre de la crise du lait en sont encore un exemple. Les revendications des agriculteurs ne doivent pas non plus être perçues seulement comme des revendications « réactionnaires » ou « traditionnelles ». C'est par leurs mobilisations qu'un certain nombre de problématiques ont émergé, comme par exemple la question du veau aux hormones au début des années 1980.

Mais la manifestation n'est bien sûr pas le seul mode d'action de la fédération. Comme cela a déjà été évoqué, la FNSEA est partie prenante de ce qu'on appelle la cogestion du secteur agricole français. Elle entretient donc un type de relation particulier entre les pouvoirs publics et la profession, produit d'une histoire longue, faite d'interactions exclusives entre fonctionnaires, politiques et représentants professionnels (tant syndicaux que non syndicaux). Cette présence ne se limite pas à quelques contacts auprès du ministère à Paris. En effet, la FNSEA est représentée dans un certain nombre d'institutions locales, comme représentant des organismes professionnels à caractère économique ou syndical, et son influence est redoublée par son implantation dans les chambres d'agriculture qui lui ouvrent de nombreux accès, comme par exemple celui des conseils de développement ou les lycées agricoles. Au niveau national, la FNSEA siège à de nombreuses institutions comme syndicat professionnel. Au niveau européen, la fédération

10. Pour une discussion du caractère violent des mobilisations des agriculteurs, cf. Nathalie Duclos, *Les violences paysannes sous la Cinquième République*, Paris, Économica, 1998.

11. Sur le recours à la manifestation, voir l'exemple de la manifestation du 23 mars 1982 en réaction à la politique de soutien au pluralisme syndical de la ministre socialiste Édith Cresson, cf. Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 18-41.

participe également pleinement à la fabrique de la Politique agricole commune (PAC)¹².

Concernant les rapports qu'entretient la FNSEA avec les milieux politiques, il est souvent dit, « en raccourci », que la fédération serait proche de la droite. Et pourtant, si on l'observe depuis sa création, les choses ne sont pas aussi évidentes. Les trajectoires militantes se mêlent certes parfois avec celles des partis de droite ou centristes, comme l'UDF ou le même mouvement gaulliste. Le travail de Jacques Chirac comme ministre de l'Agriculture et la fondation du RPR en 1976 ont, en effet, contribué à resserrer les liens entre le syndicat, réticent dans un premier temps, et ce parti.

Pourtant il ne faut pas sous-estimer la présence dans certaines régions de militants de gauche, socialistes ou même communistes. Si la présence des communistes est connue dans le Modéf, il en existe dans des FDSEA qui n'ont pas choisi la voie de la scission. De la même manière, on pourrait citer l'exemple de Bernard Lambert, élu député du Mouvement républicain populaire (MRP) en 1958, qui adhère ensuite au Parti socialiste unifié (PSU).

La FNSEA a donc donné des députés, mais aussi des ministres. C'est le cas d'Henri Nallet, deux fois ministre de l'Agriculture en 1985 et en 1988, après avoir été conseiller du président François Mitterrand, ou de François Guillaume, président de la FNSEA de 1979 à 1986, et ministre de Jacques Chirac sous la première cohabitation (1986-1988).

Qu'en est-il des rapports entretenus avec les autres organisations patronales ? Une des questions centrales pour la FNSEA est l'organisation des marchés, qui passe notamment par des dialogues interprofessionnels pour réguler une filière, en réunissant tous les acteurs de celle-ci et parmi eux les industries agroalimentaires (IAA). On voit dans l'actuelle « crise du lait » l'importance des négociations au sein du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL). Les « interpros » sont selon les cas plus ou moins favorables à la profession agricole. D'autres liens existent également avec la grande distribution, sur certains secteurs avec les entreprises du luxe, sans oublier les producteurs de produits phytosanitaires et d'engrais.

Il faut par ailleurs souligner que dans certaines conjonctures spécifiques, la FNSEA, ou plutôt certaines FDSEA

12. Sur le fonctionnement de la PAC, cf. Ève Fouilleux, *La politique agricole commune et ses réformes : une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*, Paris, l'Harmattan, 2003, 403 p.

ont cherché à développer les liens avec le mouvement ouvrier. Cela fut vrai notamment en Loire-Atlantique, autour de Bernard Lambert, qui développait dans les années 1970 l'idée de prolétarianisation des paysans, de leurs conditions d'existence proches du salariat, dans des filières où on leur enlève la maîtrise de la conduite et la propriété des moyens de leur production¹³. Dès les années 1950 dans cette région, des manifestations conjointes d'ouvriers et de paysans se déroulent. Elles se répètent dans les années 1960 et 1970.

Conclusion

Dans cette histoire du syndicalisme professionnel agricole, qui reste encore à écrire en détail, on gagnerait à prendre en compte l'ensemble des postes de pouvoir (politiques, syndicaux, administratifs, économiques) et le passage ou cumul des agents ou groupes d'agents sur ces postes dans différentes sociétés, coopératives, associations ou syndicats. Plus généralement, il serait intéressant au-delà de trajectoires individuelles (mé) connues¹⁴, de réinterroger toute l'histoire du mouvement patronal dans ses liens avec le monde agricole. Travailler sur les « entrepreneurs » agricoles permet de questionner de supposées spécificités des comportements sociaux du monde patronal et de rappeler que les contours des mondes de l'industrie et des services ne se distinguent pas toujours de ceux des mondes agricoles. On gagnerait à penser, à travers leurs relations, comment les uns et les autres cherchent à se distinguer et se comportent aux marges. On pourrait s'intéresser par exemple aux regroupements patronaux à la fin du XIX^e siècle autour des questions de libéralisation du marché et du prix du blé. ■

13. Cf Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

14. L'ex-président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) et de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), Denis Gautier Sauvagnac connu comme démissionnaire suite aux révélations sur la « Caisse noire » a été président de l'Union laitière normande (ULN) de 1981 à 1985, la plus grosse coopérative laitière des années 1980, rachetée par la suite à cause d'une crise financière.